

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU BUREAU METROPOLITAIN DU 24 JANVIER 2024

DELIBERATION N°2024.00015

**ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR RECHERCHE INNOVATION - ADHÉSION
AUPRÈS DE L'ASSOCIATION DES VILLES UNIVERSITAIRES DE FRANCE
(AVUF)**

Le Bureau Métropolitain a été convoqué le 18 janvier 2024

Nombre de membres en exercice : 69

Nombre de présents : 54

Nombre de pouvoirs : 9

Nombre de voix : 63

Président de séance : Mme Sylvie FAYOLLE,

Secrétaire de séance : Mme Siham LABICH

Membres titulaires présents :

Mme Ingrid ARNAUD, Mme Christiane BARAILLER, M. Denis BARRIOL,
M. Jean-Luc BASSON, Mme Françoise BERGER, M. Eric BERLIVET,
Mme Nora BERROUKECHE, M. Cyrille BONNEFOY, M. Bernard BONNET,
M. Vincent BONY, M. Patrick BOUCHET, M. Gilles BOUDARD, M. Régis CADEGROS,
Mme Stéphanie CALACIURA, M. Denis CHAMBE, M. André CHARBONNIER,
M. Marc CHASSAUBENE, M. Marc CHAVANNE, M. Charles DALLARA,
M. Jean-Luc DEGRAIX, M. François DRIOL, M. Christian DUCCESCHI,
M. Frédéric DURAND, M. David FARA, M. Martial FAUCHET, M. Christophe FAVERJON,
Mme Sylvie FAYOLLE, M. Jean-Claude FLACHAT, Mme Andonella FLECHET,
M. Luc FRANCOIS, M. Michel GANDILHON, M. Pascal GONON, Mme Ramona GONZALEZ
GRAIL, M. Christian JOUVE, M. Christian JULIEN, Mme Siham LABICH, M. Bernard LAGET,
M. Denis LAURENT, M. Yves LECOCQ, M. Julien LUYA, Mme Christiane MICHAUD-
FARIGOULE, M. Yves MORAND, Mme Aline MOUSEGHIAN, M. Gilles PERACHE,
M. Jean-Philippe PORCHEROT, M. Jean-Marc SARDAT, Mme Nadia SEMACHE,
M. Christian SERVANT, M. Gilbert SOULIER, M. Marc TARDIEU,
Mme Marie-Christine THIVANT, M. Gilles THIZY, M. Daniel TORGUES, M. Julien VASSAL

Pouvoirs :

M. Gilles ARTIGUES donne pouvoir à M. Denis CHAMBE,

M. Jean-Alain BARRIER donne pouvoir à M. Christophe FAVERJON,

RECU EN PREFECTURE

Le 01 février 2024

VIA DOTELEC - iXBus

99_DE-042-244200770-20240124-D20240001510

Date de mise en ligne : 01 février 2024

Mme Frédérique CHAVE donne pouvoir à M. Denis LAURENT,
M. Guy FRANCON donne pouvoir à M. François DRIOL,
M. Jérôme GABIAUD donne pouvoir à M. Bernard BONNET,
M. Marc JANDOT donne pouvoir à Mme Sylvie FAYOLLE,
M. Robert KARULAK donne pouvoir à M. Julien LUYA,
M. Gaël PERDRIAU donne pouvoir à Mme Nora BERROUKECHE,
M. Jean-Paul RIVAT donne pouvoir à M. Jean-Luc DEGRAIX

Membres titulaires absents excusés :

M. Kamel BOUCHOU, M. Jordan DA SILVA, M. Philippe DENIS, M. Fabrice DUCRET,
M. Patrick MICHAUD, M. Gérard TARDY

DELIBERATION DU BUREAU METROPOLITAIN DU 24 JANVIER 2024

ENSEIGNEMENT SUPERIEUR RECHERCHE INNOVATION - ADHESION AUPRES DE L'ASSOCIATION DES VILLES UNIVERSITAIRES DE FRANCE (AVUF)

Créée en novembre 1993, l'Association des Villes Universitaires de France (AVUF) regroupe 102 collectivités locales (municipalités, agglomérations, métropoles, départements) qui interviennent en soutien à la recherche et à l'enseignement supérieur sur leur territoire, et cherchent à améliorer l'efficacité de ce soutien.

L'AVUF est à la fois un centre de ressource, une force de proposition et une interface dynamique avec ses adhérents, et elle poursuit essentiellement 3 objectifs :

- alimenter les élus et personnels des collectivités adhérentes de façon à bien appréhender les sujets universitaires pour leur permettre d'en tirer parti au bénéfice de leur territoire ; notamment par des séminaires et colloques ;
- formuler des propositions auprès de l'Etat et d'autres acteurs nationaux pour faire évoluer positivement l'organisation nationale et territoriale de l'enseignement supérieur et de la recherche ;
- élaborer des services ou des événements communs avec toute ou partie des adhérents.

Parmi les initiatives de l'AVUF déployées sur le territoire de Saint-Etienne Métropole, permettant à la Métropole de se positionner à l'échelle nationale ainsi qu'européenne, il convient notamment de noter :

- l'Observatoire Territorial du Logement Étudiant (OTLE)

Ce dispositif a été développé avec la FNAU (Fédération Nationale des Agences d'Urbanisme) en concertation avec 2 autres associations d'élus ou de collectivités (AdCF et France Urbaine), la CPU, la Banque des Territoires, le Cnous, l'OVE et Résosup.

Mise en place d'une méthodologie et d'un accompagnement à la mise en place d'observatoires locaux ou régionaux, organisés de façon partenariale entre les collectivités locales, les universités ou leurs regroupements, les Crous, les agences d'urbanisme ou les Agences Départementales d'Information sur le Logement (ADIL), afin d'offrir des outils d'aides à la décision publique en matière de programmation de résidences et/ou d'intégration urbaine des étudiants.

L'OTLE porté par EPURES pour Saint-Étienne Métropole a été à nouveau labellisé pour 3 ans en janvier 2021. Il contribue à une meilleure connaissance du tissu local, compréhension des tendances et anticipation des besoins.

- le réseau européen de villes universitaires (European Network of University Towns, ENUT)

Dans le prolongement du 20^{ième} anniversaire du processus de Bologne, l'AVUF s'est engagée à constituer un réseau des villes universitaires européennes volontaires pour faciliter l'accueil et la mobilité des étudiants et des enseignants-chercheurs des villes françaises et des villes européennes partenaires, Katowice en Pologne pour Saint-Etienne Métropole. Ce réseau européen de villes universitaires est ainsi conçu comme un instrument souple, au service de collectivités souhaitant développer – quantitativement et qualitativement – les parcours de mobilité au bénéfice de leur territoire. Il repose sur cinq grands principes :

- contribuer au partage de bonnes pratiques et de contacts entre villes partenaires à l'échelle européenne afin d'amplifier le soutien aux parcours de mobilité ;
- améliorer les conditions de réalisation des mobilités mais aussi l'accompagnement des personnes avant, pendant, et après leurs expériences de mobilité ;
- diversifier les parcours des mobilités, au-delà des programmes académiques d'échange, et introduire par conséquent dans les politiques de soutien et de développement des mobilités de nouveaux publics : personnes issues de milieu populaire ou en situation de vulnérabilité, apprentis, jeunes diplômés en recherche d'emploi, etc. ;
- enrichir les parcours de mobilité, et favoriser une véritable dimension citoyenne de ceux-ci, pour créer des liens pérennes entre personnes en mobilité et les territoires d'accueil et de départ ;
- favoriser la concertation et la coopération avec l'ensemble des acteurs susceptibles d'intervenir dans les mobilités : universités, établissements de formation, secteur associatif, et les autres organisations de la vie étudiante et des mobilités.

- Le Label « Agir ensemble pour des campus durables en villes durables »

Des alliances territoriales (collectivités, universités, grandes écoles, Crous) définissent des objectifs concertés de mobilisation des étudiants et personnels sur des enjeux locaux de développement durable ; puis organisent un plan d'action annuel de sensibilisation et de mobilisation.

Le but est d'amplifier l'impact des actions institutionnelles par les changements de comportements individuels. L'évolution des comportements et des usages représente, en effet, un enjeu important pour l'équilibre économique des établissements. Par ailleurs, l'exemplarité des campus est un enjeu pour l'attractivité et l'image des territoires dans lesquels ils s'inscrivent, et, à terme, pour l'évolution des pratiques de l'ensemble de la société.

- La Nuit des Étudiants du Monde (NEM)

Plus de 20 municipalités organisent chaque année entre septembre et novembre de grandes soirées d'accueil pour les étudiants venus étudier en France et organisées par les villes en collaboration avec ESN France (Erasmus Student Network), et en partenariat avec les Crous, les services des relations internationales des établissements d'enseignement supérieur ou leurs regroupements, et l'agence Campus France. Soirée emblématique de Sainté Accueille Ses Etudiants (SASE), la NEM 2023 s'est tenue le 12 octobre 2023 à la Patinoire de Saint-Etienne.

Saint-Etienne Métropole est, depuis plus d'une dizaine d'années, membre adhérent de l'AVUF. Afin de continuer à bénéficier des activités ci-dessus exposées, Saint-Etienne Métropole est sollicitée quant au renouvellement de son adhésion à l'AVUF et au versement inhérent d'une cotisation annuelle de 1 800 € (augmentation de 1 500 € à 1 800 € validée à la dernière AG de l'Association).

Le Bureau de Saint-Etienne Métropole, après en avoir délibéré :

- **approuve le renouvellement de l'adhésion de Saint-Etienne Métropole à l'Association des Villes Universitaires de France (AVUF) pour l'année 2024 (et les suivantes sous réserve de stabilité du montant de la cotisation) ;**
- **autorise le paiement de la cotisation afférente à cette adhésion d'un montant de 1800 € ;**
- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer toute pièce nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération ;**
- **la dépense correspondante sera imputée en section de fonctionnement au budget INUM6281 – COTIN.**

Ce dossier a été adopté à l'unanimité.

Pour extrait,
La secrétaire de Séance,



Siham LABICH
3^{ème} Vice-Présidente

La Première Vice-Président,



Sylvie FAYOLLE